

TRAIL NOCTURNE TOUCHOIS 2019

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : Description des épreuves

Le Trail Nocturne Touchois 2019 est une épreuve pédestre organisée par l'Association les Touches-Running Elle est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, hommes et femmes. Les parcours empruntent la voie publique, les chemins et sentiers balisés. Les départs et arrivées auront lieu aux complexes sportifs de Les Touches le 30 novembre 2019.

Les deux épreuves réuniront au maximum 800 concurrents au même moment sur les parcours.

Deux épreuves au programme de cette manifestation :

- Epreuve 1 : Course nature de 24 km, départ 19h00 – âge mini 18 ans
- Epreuve 2 : Course nature de 12km, départ 19h30 – âge mini 16 ans

Article 2 : Conditions générales - Sécurité - Assurance

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de ses clauses. Tous les concurrents du TNT s'engagent à respecter le règlement de course par le seul fait de leur inscription. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout incident ou accident pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

SECURITE :

Chaque concurrent devra impérativement respecter les consignes ou ordres donnés par les services de Police, Gendarmerie, Service Médical, Signaleurs et Commissaires de course. Tout manquement entraînera la mise hors course.

ASSURANCE :

L'association organisatrice est couverte par une police d'assurance « responsabilité civile ». Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, d'incidents ou litiges pouvant survenir au cours de l'épreuve.

Article 3 : Conditions d'inscription

Date d'ouverture des inscriptions : le 01 Juin 2019

Clôture des inscriptions : le Mercredi 27 Novembre 2019 ou lorsque les 800 premiers dossiers complets seront atteints.

1 seul mode d'inscription :

- **Inscription en ligne par notre prestataire « NJUKO » avec paiement sécurisé par carte bancaire.**
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone
- Aucune inscription ne sera prise le jour de la course

Droits d'engagement :

- Course nature 24km : 12 euros + 1€ pour les frais d'inscription
- Course nature 10 km : 8 euros + 1€ pour les frais d'inscription
- Majoration +2€ pour les 2 courses à partir du 20 Octobre 2019

Annulation d'une inscription :

Toute annulation d'inscription devra être faite par mail, au plus tard le 3 Novembre 2019.
Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de votre part

Le directeur de course se réserve le droit d'annuler toute ou partie de la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables ou sur avis préfectoral.

Pour participer au TNT 2019, chaque concurrent devra avoir son dossier d'inscription complet le jour de l'épreuve.

Certificats médicaux :

Les coureurs licenciés FFA, FFTRI, Courses hors stade ou Athlétisme devront obligatoirement joindre une copie de leur licence valide à la date de l'épreuve, lors de leur inscription.

Les coureurs licenciés dans une autre Fédération ainsi que les non licenciés devront joindre **impérativement** au bulletin d'inscription l'original du certificat médical de non contre-indication à **la pratique de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou la photocopie de ce document certifié conforme par l'intéressé.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Toute pratique d'activité physique et sportive peut induire des risques pour la santé, sachez modérer vos efforts.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs (bulletin à compléter à fournir le jour de la course).

Dossards :

Les dossards seront remis aux coureurs le Mercredi 27 Novembre 2019 de 16h à 19h chez notre partenaire SPORT2000 les touches ou remis aux coureurs en mains propres le jour de l'épreuve et sur le lieu du départ, le samedi 30 novembre 2019 à partir de 17h00..

Au moment du retrait, le concurrent devra montrer une pièce d'identité. Tout au long de la course le dossard devra être visible quelque-soit le vêtement porté par le concurrent et placé devant. Le port de ceinture pour dossard est autorisé.

Article 4 : Règles de courses - parcours - environnement

Matériel obligatoire

Lampe Frontale

Matériel conseillé :

Téléphone portable

Balisage du parcours :

Les parcours seront balisés par de la rubalise et de nombreux commissaires de route sécuriseront le parcours → voir itinéraire des deux épreuves et profil sur le site internet.

Ravitaillements :

Sur le 12 km : 1 ravitaillement en boissons + ravitaillement arrivée

Sur le 24 Km : 2 ravitaillements en boissons, solides + ravitaillement arrivée

Un ravitaillement est proposé à l'arrivée du 12km et du 24 km
Soupe chaude + boissons + solides

Contrôle et pointage :

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours. Les postes contrôles, sont placés de façon à s'assurer que les concurrents empruntent la totalité des parcours.

Barriere Horaire

Pour le 24km , barriere horaire au 12 km soit le 1^{er} tour après 1h30 de course

Accompagnateur :

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours.

Abandons :

En cas d'abandon, il est obligatoire de prévenir l'organisation. Le concurrent devra rejoindre par ses propres moyens un poste de pointage ou de ravitaillement.. Si abandon sur blessure avec impossibilité de se déplacer, l'organisation mettra en œuvre les moyens nécessaires pour rapatrier la victime.

Si un concurrent décide de se faire rapatrier par une personne étrangère à l'organisation du TNT, il agit alors sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

Environnement :

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets. Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et ses débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.

Pas de jet de déchet hors zones de ravitaillement. En cas de non-respect l'organisateur pourra sanctionner, voire même prononcer l'exclusion.

Article 5 : Assistance médicale

L'assistance médicale sera assurée par une association secouriste.

Article 6 : Classement - récompenses - résultats

Un classement général sera établi sur les deux courses.

Un lot sera remis à chaque coureur lors de la remise du dossard T-shirt manches longues

Récompenses :

Podium hommes 12 et 24 km: coupes et lots offerts par nos partenaires.

Podium femmes 12 et 24 km : coupes et lots offerts par nos partenaires.

Article 7 : Droit à l'image

Par son inscription au TNT, les coureurs autorisent expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.. Le concurrent et ses accompagnants autorisent de fait, à titre gracieux, la reproduction et l'utilisation de leur image par l'organisation ou ses partenaires. Contacter l'organisateur si vous ne souhaitez pas qu'il utilise votre image pour la promotion de ses activités.

Les Touches-running